



UNITED NATIONS

Press Release

**Le Représentant du Secrétaire Général
pour les droits de l'homme des personnes
déplacées en appelle à la responsabilité de
l'Etat tchadien envers les personnes
déplacées**

9 février 2009

N'DJAMENA - « Protéger le droit des personnes déplacées est avant tout la responsabilité du Gouvernement du Tchad ; il doit s'engager de manière énergique à mieux protéger les droits humains des milliers de Tchadiens obligés de fuir leurs foyers dans l'Est du pays, en particulier leurs droits à la sécurité, à la nourriture et à l'eau, à la santé et à l'éducation » a déclaré aujourd'hui le Représentant du Secrétaire général sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Walter Kaelin, à la fin de sa mission officielle qu'il a entamée en République du Tchad le 3 février dernier.

En raison des attaques transfrontalières provenant du Darfour, des affrontements entre les forces armées nationales et les groupes rebelles, des tensions intercommunautaires et d'un banditisme accru, plus de 160'000 Tchadiens sont encore en déplacement, ayant dû fuir leurs maisons et leurs villages, notamment dans les régions du Dar Sila et du Ouaddaï où elles vivent dans une situation de vulnérabilité.

Conscient des défis auxquels font face les autorités, le Représentant encourage fortement le gouvernement à redoubler d'efforts pour assister les populations déplacées et créer un environnement leur permettant de jouir pleinement de leurs droits.

« Je suis particulièrement inquiet du fait que des violations des droits de l'homme continuent d'être perpétrées à l'encontre des personnes déplacées, notamment le recrutement d'enfants par les différents groupes armés et les violations basées sur le genre que subissent les filles et les femmes déplacées » a ajouté le Représentant qui s'inquiète également de la prolifération des armes, de la militarisation des sites de déplacés, de la criminalité et du climat d'impunité qui prévalent dans les régions visitées. Une telle situation conduit à une crise de protection et empêche d'envisager des solutions durables à une grande échelle pour des personnes déplacées.

Par ailleurs, le déplacement prolongé fait peser un lourd fardeau sur les populations hôtes ayant accueilli dans leurs villages des familles déplacées et entraîne dans bien des cas des tensions conflictuelles entre des

personnes déplacées et leurs communautés d'accueil, notamment en raison d'une compétition accrue sur les ressources naturelles.

Le Représentant du Secrétaire General a pris note du fait que quelques personnes ont décidé de retourner spontanément chez elles malgré les conditions sécuritaires précaires et le manque d'accès aux services de base dans leurs localités d'origine. Soulignant que les personnes déplacées doivent décider en toute liberté de leur retour dans leurs villages d'origine, leur intégration à la localité de refuge ou de s'installer dans un autre lieu du pays, M. Kaelin a rappelé qu'il incombe aux autorités nationales, avec l'assistance de la communauté internationale, de mettre en œuvre les conditions préalables afin de leur permettre de consolider des solutions durables.

« Il est urgent qu'une présence étatique dans les zones de retour soit initiée pour assurer non seulement la protection physique et le dialogue entre les communautés mais aussi l'accès aux services de base, en particulier l'accès à l'eau, à la santé et à l'éducation » a souligné le Représentant. Ceci implique également la mise sur pied d'un système judiciaire efficace afin de poursuivre les auteurs d'infraction à l'égard des personnes déplacées et de combattre le climat de violence et d'impunité.

Le Représentant a aussi appelé les autorités tchadiennes à développer avec l'appui de la communauté internationale un cadre stratégique pour le relèvement précoce et à multiplier les activités de réinsertion économique, de création de services de base et de réconciliation intercommunautaire. Dans ce contexte, il souligne que les solutions durables pour les personnes déplacées sont une contribution essentielle à tout véritable processus de paix au Tchad.

Le Représentant du Secrétaire Général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Walter Kaelin, s'est rendu en mission officielle en République du Tchad du 3 au 9 février 2009 à l'invitation du gouvernement Tchadien. Le Représentant s'est rendu à N'Djamena et à l'Est du pays dans les régions du Dar Sila et du Ouaddaï. Il a rencontré le Premier Ministre et les Ministres en charge des questions liées au déplacement interne, des autorités régionales, des représentants du système des Nations Unies et de la société civile ainsi que des personnes déplacées et des membres des communautés d'accueil.

Walter Kaelin, professeur de droit à l'Université de Berne (Suisse), occupe le poste de Représentant du Secrétaire-Général sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays depuis 2004.

Pour des informations supplémentaires veuillez contacter Mme Petra Winiger: Tel. (41) 22 917 9622 Fax. (41) 22 917 9006; Email: mdp@ohchr.org